

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DDCT 50 Subvention (3 500 euros) à l'association Atouts Cours

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Atouts Cours ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 500 € est attribuée à l'association Atouts Cours (10892) pour l'action intitulée « Insertion sociale et professionnelle des migrants par l'apprentissage du français dans le quartier Porte Montmartre » (2016_05017).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Atouts Cours (10892) pour l'action intitulée « Insertion sociale et professionnelle des migrants par l'apprentissage du français dans le 11^{ème} arrondissement » (2016_03220).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 3 500 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO